CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

CCI LYON METROPOLE
SAINT-ETIENNE ROANNE

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Procédure adaptée ouverte
Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

MARCHE N° 26LM10MP

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DE SITES DE LA CCI LYON METROPLE SAINT ETIENNE ROANNE

LOTS N° 5 et 11 : TRAVAUX COURANTS DE PLATRERIE PEINTURE, FAUX PLAFONDS
Sites de Lyon et Loire

POUVOIR ADJUDICATEUR
CCI LYON METROPOLE SAINT ETIENNE ROANNE
Place de la Bourse
69289 LYON CEDEX 02
Tél : 04 72 11 33 47
https://www.lyon-metropole.cci.fr

Profil Acheteur : www.marches-publics.gouv.fr
Cellule marchés publics : marches@lyon-metropole.cci.fr

SOMMAIRE

Article 1 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET DES TRAVAUX....3
1.1 Prestations communes....3
1.1.1 Majoration....3
1.2 Travaux de plâtrerie/peinture....3
1.2.1 Prestations....3
1.2.3 Prestations de faux plafonds....4

Article 1 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET DES TRAVAUX

Le présent CCTP a pour but de définir les travaux de plâtrerie, peinture dans les bâtiments de la CCI Lyon Métropole St Etienne Roanne.

Les travaux comprennent toutes les prestations décrites dans le CCTP et les futurs programmes techniques des marchés subséquents.

1.1 Prestations communes

1.1.1 Majoration

Des majorations pourront-être appliquées pour conditions particulières d'exécution :

- Majoration pour travaux en horaires décalés (entre 19h00 et 07h00)
- Majoration pour travaux exécutés les samedis.
- Majoration pour travaux en hauteur > à 3m

2.2 Travaux de plâtrerie/peinture

1.2.1 Prestations

Les travaux de peinture et de plâtrerie comprennent la fourniture et la mise en œuvre de tous les éléments et produits nécessaires à la bonne tenue et au parfait achèvement des ouvrages et en particulier :

- Réalisation de peintures, compris l'ensemble des accessoires nécessaire ; en fonction des locaux concernés par les travaux, les peintures seront satinées, mâtes, brillantes, etc.
- Réalisation de peintures sur différents supports suivant les locaux concernés par les travaux : supports types murs, menuiserie intérieure, plaques de plâtres, etc.
- Fourniture et pose des revêtements, types toiles de verre ou papiers peints, compris l'ensemble des accessoires nécessaire à la mise en place.
- La préparation des supports : types travaux d'enduit, de collage, de ponçage, de dépose des revêtements existants, etc.
- Prise en compte de toutes les précautions afin de ne pas bloquer les systèmes de fermeture des menuiseries bois ou métalliques.
- Protection des ouvrages et éléments de décoration existants.
- Raccords, si nécessaire, après le passage des autres corps d'état : type rebouchage, reprise de peinture ou de plâtrerie, etc.
- Dépose et repose des garnitures de portes et différents éléments de finition, ainsi que l'ensemble des appareillages électrique.
- La fourniture et pose de nouvelles cloisons, compris accessoires de pose et de fixation : cloisons alvéolaires, en plaque de plâtre, plaque de plâtre pour parement hydrofuge et résistant au feu M1, etc.
- Incorporations, si nécessaire, suivant le déroulement du chantier.
- Dépose de cloisons existantes, compris accessoires de pose et de fixation, ainsi que leur évacuation.
- Incorporation de portes dans cloison existante, compris accessoire de pose et de fixation, les découpes, scellements, reprises des enduits, etc. ainsi que l'évacuation des gravois.

- L'incorporation de châssis vitré fixe, type verrière dans cloison existante, compris accessoires de pose et de fixation, les découpes, scellements, reprises des enduits, etc. ainsi que l'évacuation des gravois.

- Reprises éventuelles des installations existantes, notamment des fixations et éléments de finitions.

1.2.3 Prestations de faux plafonds

Le titulaire du présent lot aura à sa charge (sans que cette énumération soit limitative) :

- Fourniture et pose de faux plafonds compris découpes, ossatures et accessoires de pose : faux plafonds types plaque de plâtre, lames bois ou PVC, etc. ;

- Fourniture et mise en place d'une isolation thermique et/ou phonique : barrière phonique, laine de verre, etc. ;

- Dépose de faux plafonds existants, compris isolation thermique et/ou phonique, ossatures, accessoires de pose et de fixation, ainsi que leur évacuation.

Il est bien précisé que tous les ouvrages de peinture entrent dans la catégorie des "TRAVAUX SOIGNES" ; les préparations adéquates seront exigées à la réalisation.

Les matériaux appliqués seront toutes de première qualité et de marque à faire agréer par le Maître d'ouvrage.